



COP22 : les meilleures pratiques de la commune de Bangangté (ouest-Cameroun) couronnées

par [Pierre Amougou](#) | Thématique: [Collectivités et gouvernements locaux](#) | Rubrique: [Initiatives-Actions](#)

Pour ses bonnes pratiques en général et sa latrine écologique en particulier mise sur pied depuis 4 ans, la maire de Bangangté et non moins présidente du Réseau des femmes élues locales d'Afrique (REFELA-Cam, Célestine Ketcha Courtès, a reçu un Trophée du ministre marocain de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, au cours du Sommet des élus régionaux et locaux à Marrakech (Maroc) ayant pour thème : «Financer la mutation durable des territoires», le 15 novembre 2016.

En effet, le projet phare des latrines écologiques implémentées dans la ville de Bangangté (ouest-Cameroun) a été partagé avec les édiles et experts des questions environnementales présents à la COP22 au Maroc. «Les latrines écologiques permettent de récupérer les urines et fèces et les transformer en intrant agricole (urée)».

Et le chef service hygiène et assainissement à la commune de Bangangté, Honoré Tchaewo, de préciser : «La latrine écologique est une fosse spéciale pour accueillir les fèces et les urines. Elle est dite écologique parce qu'elle préserve notre environnement, ne contamine pas la nappe phréatique et n'attire pas les mouches».

En ce qui concerne sa construction, poursuit M. Tchaewo, «il s'agit d'un dispositif à double fosse ventilée sèche basée sur la triple séparation, à savoir les urines qui vont vers un regard pour être collectées. La fosse qui reçoit les fèces et le puisard qui reçoit les eaux usées. La particularité de la latrine écologique c'est qu'elle permet la valorisation des sous-produits. Les urines collectées, stockées et hygiénisées sont des intrants naturels servant à la fermentation des champs pour une récolte efficace du maïs, du haricot... Les produits de la fosse sédimentée constituent du compost qui a une grande valeur écologique. La réussite de ce projet est le résultat du processus participatif matérialisé par une appropriation des différentes parties prenantes que sont : la coopération internationale avec l'AIMF (Association internationale des maires francophones, Ndlr), le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, Ndlr), la Fondation Veolia environnement, l'ONG locale ERA Cameroun et la commune.»

[Suivez la Cdp22 avec Mediaterrre](#)

[[CdP22-climat](#)]

Les liens connexes

 [la dépêche sur Média terre](#)

modéré par fbreuil